RESISTONS ENSEMBLE
CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES

Bulletin n°48 • décembre 2006

Résistons ensemble c/o CICP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris | Recevoir ce bulletin par Internet : **resistons_ensemble@yahoo.com**
Pour le recevoir par la poste : envoyer un carnet de timbre pour dix numéros. http://resistons.lautre.net/

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

« il faut patrouiller la police » les Black Panthers

Les violences policières sont la première préoccupation des habitants des quartiers populaires. C'est ainsi que se manifestent du matin au soir, devant et derrière leurs portes, la violence, le racisme et l'injustice de l'Etat. C'est en réponse à cette violence quotidienne que les luttes les plus tenaces de ces quartiers se sont toujours déclenchées : déjà en 1983 avec la marche pour l'égalité et contre le racisme, encore l'année dernière avec les révoltes de novembre, en passant par la mobilisation de Dammaries les Lys. Et en réponse à ces luttes, encore et encore de la violence policière. Tout le monde le sait et personne n'y change rien.

La droite l'ignore et agite le chiffon rouge de l'« insécurité », pour la gauche les violences de la police et la résistance à cette violence étatique c'est la même chose, selon elle il faut agir contre « toutes les violences ». En tous les cas la réponse des politiques est un accroissement de l'arsenal répressif, plus de police pour les uns, plus de « proximité » de la police pour les autres. Les forces politiques à gauche du PS démultiplient les réunions sur le thème et sortent de leur manche des « acteurs de terrain », des associations « expertes » pour aboutir à la seule proposition : inscrivez vous, allez voter. Pourtant si les urnes pouvaient arrêter les violences policières... ça saurait depuis longtemps. La solution existe mais tout le monde feint de l'ignorer. Pour commencer – pas de « proximité » avec la police, que la police reste loin, très loin de nous, qu'on la prive des lois sécuritaires qui lui assurent son impunité, que le pire de la police soit dissous (BAC) et que le reste soit surveillé par nous.

> Indics, milices, le ministère de l'intérieur recrute

Dix départements vont expérimenter le « service volontaire citoyen de la police nationale ». Encore une mesure prévue dans la loi dite de « prévention de la délinquance » en finition qui n'aura pas attendue son vote définitif pour être appliquée. Des bénévoles, après un tri de l'administration et une formation, seront au service de la police nationale, de quoi institutionnaliser et mieux protéger les nouveaux collaborateurs zélés de l'ordre sécuritaire.

Délation, biométrie, vidéosurveillance, témoignage sous X, puce RFID, prélèvement ADN, fichages, lois sécuritaires... on ne marche plus on court, vers toujours plus de contrôle, toujours plus de flicage.

> L'Etat se prend pour Dieu

Les hooligans fascistes sont des cons racistes. Ils sont sortis du ventre de cette société pourrie. À leur échelle, leur violence est à l'image, de la violence étatique : chômage, précarité, répression policière, judiciaire, pénitentiaire.

Un hooligan raciste (ou supposé tel) a été tué par un flic qui se sentait menacé par une foule déchaînée. On peut se demander si l'on connaîtra un jour tous les détails sordides de cette agression, mais pour l'instant ce que l'on voit c'est que personne n'a contesté le droit qui autorise un flic à tuer quand il se sent menacé. On dit même plus : pour une fois, ce flic aurait fait « du bon boulot », il nous aurait débarrassé d'un con fasciste et raciste. Or quand un flic tire sur une foule, quelle qu'elle soit, c'est inquiétant. Car admettre que les flics puissent tirer et tuer sous divers prétextes, c'est admettre sa propre soumission à l'Etat tout puissant érigé tel un nouveau Dieu pouvant décider d'un droit de vie ou de mort pour chacun de nous.

> SUR LE VIF *À coups de lacrymogène*

La Grande Borne, Grigny, samedi 21 octobre 2006. Comme tous les soirs, derrière le comptoir, Tarik sert les clients de son salon de thé, « la chicha ». À 22h45, une patrouille de police, accompagnée du commissaire de Juvisy-sur-Orge, fait irruption. Une quinzaine de flics, casqués, le flash ball à la main... pour un simple contrôle. Responsable de l'établissement, Tarik se verra interdire de contacter le commissaire de Grigny qui s'occupe de son commerce. Les clients, des adultes, entre 40 et 45 ans, seront sortis du salon et dispersés à coup de lacrymogène. Tarik et son jeune frère seront conduits au commissariat sans avoir pu fermer leur établissement. Agé de 23 ans, Tarik a ouvert « la chicha » en octobre 2005, il a depuis subi deux contrôles administratifs et une visite de l'hygiène. Après 48 h de garde à vue il passera pour « outrage et rébellion » le 30 mars 2007 à 9 h au tribunal d'Evry (RER D – Evry Courcouronnes). Soyons nombreux à le soutenir.

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Cinq ans après... Octobre 2001, un contrôle d'identité dans le centre de Saint-Denis, des flics virulents, des habitants qui descendent pour calmer le jeu, et qui finissent avec des bleus, gazés frappés humiliés, accusés d'outrage et de rébellion. Dans la foulée naît le *comité pour les droits, la justice et les libertés*. Cinq ans après les faits, malgré les pressions et une justice à la traîne, le procès de trois policiers a débuté le 23 novembre au tribunal correctionnel de Bobigny. Le procureur a requis deux mois ferme contre l'un d'eux, chose assez rare pour le souligner, et du sursis pour les deux autres. Qu'en sera-t-il exactement... Verdict le 24 janvier.
Ironie de la prime au mérite ? Le flic hier violent – coup de pieds au visage d'un adolescent de 15 ans, nez cassé, 21 jours d'ITT – forme aujourd'hui ses collègues «au tir et aux interventions professionnelles»...

À Evreux, la répression se poursuit Le 27 novembre s'ouvrait le procès de douze majeurs suivi par celui de huit mineurs faisant suite aux révoltes survenues dans le quartier de La Madeleine, en novembre 2005. Huit accusés étaient encore en détention préventive. Durant le procès des majeurs, le procureur soulignera l'absence de preuve, mais sans oublier de rappeler qu'un message devait être adressé à une population apeurée. On nage en plein discours sécuritaire. Révoltés ou simples quidams, peu importe, il s'agit encore une fois de punir une révolte, et les nouvelles armes répressives des dernières lois sécuritaires sont là pour les y aider, le témoignage sous X a été créé par la loi Perben en 2002. Huit seront condamnés à des peines allant de dix-huit mois à cinq ans de prison ferme. Suite du procès des mineurs au tribunal pour enfants d'Evreux le 24 janvier 2007.

Policier massacreur, policier voleur Accusé d'«outrage et rébellion» Blaise à été condamné le 10 novembre à 800 euros à verser au policier massacreur pour s'être fait frappé dessus et sévèrement étranglé (voir http://resistons.lautre.net/article.php3?id_article=308). Blaise a fait appel.
Parallèlement un deuxième procès avait lieu le 14 novembre, celui du policier voleur. En effet, pendant ses 18 heures d'enfermement, les 50 euros qui se trouvaient dans le portefeuille de Blaise à son entrée au commissariat, ne s'y trouvaient plus à sa sortie... Alors voilà, le flic voleur a pris 3 mois de sursis et 800 euros d'amende, 300 de dommages et intérêts et 500 de frais de justice. En outre il est question d'une radiation disciplinaire définitive.

Vénissieux : Huit mois ferme... pour une personne accusée d'avoir lancé une bouteille sur un policier. Gros crime : d'après l'accusation le prévenu se serait approché des CRS pour leur dire qu'autant de CRS pour si peu de voitures qui brûlent en bas de chez lui, c'est de la provocation. L'accusé en revanche affirme avoir dit au CRS qu'il n'est pas d'accord avec les jeunes qui brûlent des voitures, ce qui n'est pas de la provocation mais plutôt la parole d'un citoyen. Il nie d'avoir jeté une bouteille, en revanche il a reçu une balle de flashball. Résultats des courses 8 mois de prison ferme, 300 euros d'amende plus une indemnité financière pour le CRS qui reçu le projectile. Père de 3 enfants, 8 mois de taule, perte de boulot assurée, voilà ce qu'on appelle une justice en France.

Une procédure montée de toute pièce Au début l'affaire sonne comme le tube sécuritaire du moment. Des CRS surveillent des jeunes dans un centre commercial à Faches-Thumesnil dans le nord de la France. Insultes, refus de contrôle d'identité, émeute... la totale du point de vu des CRS, puis GAV, un mois et demi de détention préventive. Personne ne croit Sofian et ses trois potes lorsqu'ils nient les faits. Pourtant il le faudra bien vu que la scène filmée par la vidéo surveillance montre que toute l'accusation est fausse. Résultat : relaxe, mais un mois et demi de préventive et la perte du taf pour trois d'entre eux. Pour cette fois un élément a pu enrayer la logique policière, mais combien ont fini condamné avant eux ?

Les matraques pour défendre le «progrès scientifique»
Le 1er juin 2006 des milliers de personnes ont manifesté à Grenoble contre l'inauguration de Minatec, centre de recherche sur les nanotechnologies (manipulations au niveau atomique). Deux militants ont été accusés d'«attroupement», 250 personnes se sont déplacées à leur procès le 20 novembre. Grâce à la solidarité elles ont été relaxées, mais ils continuent à être menacées pour «refus de prélèvement ADN». Le 10 janvier deux autres personnes inculpées lors des évènements contre Minatec passent en procès. Citons le mot des accusés : *«nous n'avons pas peur, nous sommes en colère !»*. **Info, soutien : procesminatec@no-log.org**

Les flics de Dammarie-les-Lys tirent de nouveau Un policier de Dammarie-les-Lys a tiré et a blessé grièvement à l'abdomen, le 25 novembre, le passager d'une voiture qui, d'après la police, refusait de se soumettre à un contrôle routier. La victime est un homme de 45 ans domicilié à Saint-Fargeau. La justification : le véhicule aurait monté sur un trottoir et aurait menacé une policière. Le tireur a été mis hors de cause, la justice retenant la «légitime défense». Cette fusillade s'ajoute à la longue liste des violences policières impunies dont les habitants de la ville ont été tant de fois victimes.

Refus de prélèvement ADN Le procès en appel de Benjamin Deceuninck a eu lieu le 28 novembre à Nîmes, et la cour a requis la même condamnation qu'à Alès : 500 euros d'amende. En première instance, Benjamin avait dénoncé le fait que la justice fait tout pour empêcher tout débat sur les dangers du fichage ADN. Le jugement a été mis en délibéré au 26 janvier. Si la peine est confirmée, il ira en cassation. Et son appel reste clair : ou se soumettre à l'arbitraire, ou résister. **Plus d'info : http://refusadn.free.fr**

Lourdes oui, mais pas la Mecque ? Plusieurs dizaines d'employés de l'aéroport de Roissy ont été licenciés car la préfecture les a privés de leurs badges d'accès dans les zones protégées. Leur crime : des voyages au Pakistan..., des pèlerinages à la Mecque. Peut-on imaginer une telle répression pour des voyages à Rome ou des pèlerinages à Lourdes ? Bien entendu que non. Ne pas lutter contre l'islamophobie aujourd'hui, c'est accepter sa propre condamnation demain.

> AGIR



L'Envolée en procès **Le mardi 19 décembre à 13h30 au Tribunal de Beauvais** (60), cinq prisonniers longues-peines cités comme témoins (isolement, ERIS, centre de Clairvaux, malades en détention ...)
Venez nombreux, solidarité ! **L'Envolée radio, FPP [106.3] (http://www.rfpp.net/) sur Paris ; les vendredis de 19h à 20h30.**

Refusons le fliquage génétique ! **Camille passe au tribunal de MÂCON le 13/12 à 16h... pour refus de prélèvement ADN,** alors qu'elle est sortie d'un contrôle policier sans aucune inculpation. Venez nombreux. C'est une première en France. Hallucinant ! La société totalitaire arrive à grands pas.

Lyon – Faites la lumière sur les morts en détention !
Le 8 décembre rendez-vous à 18h à Bellecour (Victor Hugo). Manifestation contre toutes les prisons autour de St Paul / St Joseph. Venez dire que nous ne les oublions pas.

Lyon – Connivences police/justice **Le 16 décembre à 17h30,** Maison des passages 44, rue St Georges Lyon 5e (métro Vieux-Lyon) : **Rencontre-témoignages-débat sur les connivences entre la justice et la police.** Infos : temoinslyon@free.fr

Procès Cédric et Tristan Arrêtés le 12 mars 2006 place de la Sorbonne dans le cadre du mouvement anti-CPE. Accusés de « violences volontaires » sans ITT, la procureure n'avait rien requis compte tenu de la faiblesse du dossier. Après avoir refusé des TIG, ils ont été condamnés chacun à 15 jours de prison avec sursis avec inscription sur le casier judiciaire, plus 100 euros de dommages et intérêts pour Cédric. **L'appel aura lieu le 12 décembre à 13h30 devant la 11e cour d'appel de Paris.**

http://resistons.lautre.net/ informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...